LA SANTE DES SAISONNIERS DU TOURISME, UNE PRIORITE DE SANTE PUBLIQUE ?

Dans la région Rhône Alpes, les saisonniers du tourisme représentent une population d'environ 80 000 personnes dont la majorité travaille pendant la saison touristique hivernale. Les secteurs d'activités sont très diversifiés (hôtellerie et restauration, commerces, métiers de la neige, transports..) et de nombreux saisonniers des stations sont pluriactifs, alternant des saisons touristiques avec une activité dans d'autres secteurs : bâtiment, agriculture... Leur santé et leurs conditions de vie sont depuis plus de vingt ans l'objet de nombreuses études et actions, dans les Alpes particulièrement. Ainsi, en 1991, la première maison des saisonniers de France a été créée suite à une enquête sur les conduites à risque des saisonniers aux Ménuires.

D'autres exemples illustrent l'intérêt porté aux saisonniers du tourisme par les acteurs de la santé publique :

- Localement, dans les stations de tourisme, des moyens importants ont été mis en œuvre pour organiser et développer des journées « santé » en station de tourisme avec notamment des séances de dépistages des Infections Sexuellement Transmissibles ou des risques liés au soleil.
- De 1993 à 2010, en Savoie, un réseau informel a réuni deux à trois fois par an une trentaine de professionnels du secteur médico-social concernés par ces questions.
- Trois séminaires régionaux ont rassemblés en 1999, 2003 et 2007 des centaines de professionnels engagés dans la promotion de la santé des saisonniers du tourisme².

Les responsables des politiques régionales, départementales et locales ont régulièrement apporté leurs soutiens aux initiatives de terrain et au Pôle Ressources Régional "Saisons Santé" qui s'est constitué dans la dynamique des différentes rencontres. En 2008, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Rhône-Alpes a analysé et synthétisé ces initiatives dans une étude en deux volets⁴.

Peut-on cependant considérer que la santé des saisonniers est une priorité de santé publique ?

La réponse à cette question pourrait être d'ordre épidémiologique : taux de mortalité ou de morbidité particulièrement important chez les saisonniers. Or, aucune étude globale ne permet de le démontrer tel que le souligne l'ORS : « En ce qui concerne les conditions de vie et la santé des saisonniers en station de ski, il persiste un déficit de connaissance »⁵. Les études portant sur l'état de santé global des saisonniers restent localisées à certains massifs et « ne peuvent analyser l'hétérogénéité des situations des saisonniers selon le type d'emploi, leur origine (locale ou non) et leur trajectoire personnelle (job d'été, période de professionnalisation, travail habituel, pluriactivité...).»⁶.

Une autre façon d'aborder cette question serait de considérer que les saisonniers du tourisme constituent une population particulièrement précaire. Les différentes études sur les saisonniers du tourisme montrent de très grandes disparités entre les situations des personnes, les secteurs géographiques, les domaines d'activité (métiers de la neige, hôtellerie restauration...). D'une façon plus générale, le statut professionnel (nature du contrat) n'a plus forcément de lien avec la précarité : « La complexité du travail atypique impose de ne pas faire l'hypothèse que le statut d'emploi est plus important que la qualité de l'emploi pour le bien-être au travail. La flexibilité du travail qui a mené au développement de formes de travail atypiques n'est pas, dans tous les cas, synonyme de précarité. »⁷.

¹ Entre mars 2006 et mai 2011 le Pôle Ressources Régional Saisons Santé a publié une lettre mensuelle qui s'est faite l'écho régulier de ces actions et des différentes enquêtes auprès des saisonniers. Les 56 lettres publiées sont téléchargeables sur www.saisonsante.fr. Par ailleurs, l'Association ALATRAS a réalisé un recueil national d'initiatives « santé » pour les 12èmes rencontres nationales des saisonniers et pluriactifs (alatras@alatras.fr).

² Ces trois rencontres organisées par l'association Le Pélican et la Mutualité française Savoie à St Baldolph en Savoie, puis à Bourg d'Oisans en Isère et enfin à St Jorioz en Haute Savoie ont fait l'objet de publications disponibles au Pôle Ressources Saisons Santé.

 ³ Pôle animé par l'association Le Pélican et la Mutualité Rhône Alpes en partenariat avec PERIPL et Education Santé Savoie notamment (<u>www.saisonsante.fr</u>).
⁴ - Janvier 2008 - Etude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des travailleurs saisonniers. Volet 1 : Etude qualitative auprès des saisonniers, des employeurs et des professionnels

⁻ Septembre 2008 Etude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des travailleurs saisonniers. Volet 2 : Etat des lieux des actions et dispositifs à destination des travailleurs saisonniers du tourisme en Rhône-Alpes

Cette étude est téléchargeable sur www.ors-rhone-alpes.org

⁵ Etude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des travailleurs saisonniers Volet 1

⁶ ibid

⁷ Mircea Vultur , « La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail », SociologieS sept 2010

Dans les enquêtes beaucoup de saisonniers parlent de « choix de vie » à propos de leur situation alors que pour d'autres l'absence de sécurité d'emploi⁸ a un impact sur leur qualité de vie et leur santé.

La troisième porte d'entrée pour aborder la santé des saisonniers est celle de la vulnérabilité. Vulnérables, de nombreux saisonniers le sont parfois par leur âge (surtout des jeunes), par l'absence de lien social lorsqu'ils sont en station (famille, amis éloignés) et par leurs conditions de vie et de logement ou l'absence de lieux de sociabilité hors espaces festifs. Cette vulnérabilité est renforcée par des comportements pouvant mettre en péril leur santé. Plusieurs travaux, décrivent de façon précise ces comportements : relations sexuelles non protégées, surconsommations de drogues et d'alcool, mauvaise alimentation, rythme de travail et manque de sommeil etc..⁹

C'est en tout cas la raison pour laquelle la majorité des initiatives en direction des saisonniers ont porté :

- D'une part sur la prise en compte des déterminants de santé (logement, conditions de travail...) au travers de la participation à l'accueil et à l'information des saisonniers avec des implications dans des dispositifs dépassant le strict cadre de la santé
- D'autre part sur la réduction des comportements à risques et les dépistages.

Pourtant les évaluations d'un certain nombre de ces actions ont montré leurs limites parce qu'elles s'adressent rarement aux saisonniers les plus vulnérables ceux qui, selon la typologie proposée par l'ORS, « ont le moins de ressources mais formulent le moins de besoins » ¹⁰.

Au travers de leurs conditions de vie et de leurs comportements les saisonniers du tourisme illustrent, parfois à l'excès, les évolutions du monde du travail et de la société : flexibilité et précarité, recherche de performances, consommations... Dans un tel contexte, les plus fragiles sont renforcés dans leur vulnérabilité et se retrouvent un jour parmi les exclus.....

En septembre 2008, l'ORS Rhône Alpes a fait des propositions d'actions impliquant toutes les collectivités et tous les acteurs : ces pistes sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettraient de sortir d'une approche ciblée sur « les saisonniers », pour une approche territoriale concernant l'ensemble de la population vivant au rythme des saisons en offrant aux personnes qui en le plus besoin (saisonniers ou pas) un meilleur accès aux services de santé et à la prévention. Ces propositions rejoignent les préoccupations de nombreux acteurs de santé de terrain qui, refusant toute stigmatisation des saisonniers, travaillent auprès de l'ensemble de la population d'un territoire donné (résidents à l'année, employeurs, salariés...) tout en donnant priorité aux personnes les plus vulnérables et les plus précaires. Considérant que l'enjeu de la Santé Publique est la réduction des inégalités de santé, c'est ce type d'approche que nous souhaitons promouvoir.

Jérôme Navet Chargé de mission « précarité » association Revih-sts (texte publié en 2012)

⁸ A ce propos on peut retenir la définition de la précarité du Pére Wresinski fondateur d'ATD Quart monde : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. »

⁹ Il est possible de se procurer ces études via le site <u>www.saisonsante.fr</u>

¹⁰ Etude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des travailleurs saisonniers Volet 1 : Etude qualitative auprès des saisonniers, des employeurs et des professionnels Janvier 2008 ORS Rhône Alpes p. 122